

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le trois juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de HÉDÉ-BAZOUGES régulièrement convoqué et sur convocation du 29 juin 2020, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Christophe BÉNIS, Maire.

Étaient présents : M. BENIS, Mme CLEMENT-VITORIA, M. ROBINAULT, Mme HAYE, M. VEYRE, Mme LESCADIEU, M. PORTEBOEUF, M. BOURGOUIN, M. CADOU, Mme LERAY, M. MELL, M. MEYER, Mme NAVET, M. NICOLAS, M. QUENISSET, M. ROCHARD, Mme SFERRA, Mme STEPHAN, Mme THEBAULT

Ont donné procuration : /

Absents excusés : /

Secrétaire de séance : M. MEYER

OBJET N° 01-07-2020 : Approbation du Procès-verbal du 3 juillet 2020

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité : **APPROUVE** le procès-verbal du 3 juillet 2020

A l'avenir, les comptes-rendus et les PV devront être soumis à l'ensemble du Conseil Municipal pour validation. Les élus auront 3 jours à réception pour apporter d'éventuelles remarques. Au-delà, ces documents seront considérés comme validés.

OBJET N° 02-07-2020 : Réhabilitation de la salle de sports -lancement de la consultation du marché de maîtrise d'œuvre et délégation de signature pour le marché de maîtrise d'œuvre à M. le Maire

La salle de sports fait désormais souvent l'objet de désagréments : fuite et condensation. Aussi, il convient de lancer les travaux le plus vite possible. Les scénarii proposés par le programmiste sont les suivants :

- Scenario 1 -rénovation simple : 861 600 € TTC
- Scenario 1.1 -travaux d'urgence : 597 000 € TTC
- Scenario 1.2 -mise à la réglementation : 648 000 € TTC
- Scenario 1.3 -accessibilité, thermique et pratique sportive : 989 000 € TTC
- Scenario 1.4 -accessibilité, thermique, lien social et pratique sportive : 1 173 000 € TTC

Dans un souci organisationnel, les travaux de réhabilitation doivent être démarrés l'été prochain (2021), période durant laquelle la salle de sports est la moins utilisée.

Pour ce faire, le marché de maîtrise d'œuvre doit être lancé courant de cet été pour une signature de l'acte d'engagement et une notification au 1er septembre.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu mi-septembre. Le programmiste propose que, compte tenu des délais serrés, le Conseil Municipal donne une délégation au Maire pour signer ce marché ainsi que tout document afférent (notification, ordre de service...). Une information sera envoyée aux élus avant signature et cette question sera régularisée au conseil suivant.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le lancement de la consultation du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la salle de sports
- **DONNE** délégation de signature pour le marché de maîtrise d'œuvre à M. le Maire et tout document afférent à ce dossier

OBJET N° 03-07-2020 : Arrêt de connexion intermodale -Demande de DSIL

Dans le cadre du projet de l'Arrêt de Connexion Intermodale, la Mairie a la possibilité de demander une subvention dans le cadre du DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local). En effet, ce dispositif soutient la mobilité.

Le plan de financement serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Objet	Montant HT	Organismes	Montant HT	Taux
Travaux	281 000	Département	90 000	24,82
Maîtrise d'œuvre	19 850	CCBR -fonds de concours	31 275	8,63
Mission SPS, coordination	1 700	Commune	72 510	20,00
Terrain	60 000	Participation SADIV	60 000	16,55
		DSIL	108 765	30,00
TOTAL	362 550	TOTAL	362 550	100,00

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** la subvention de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ;
- **VALIDE** le plan de financement ;
- **AUTORISE** M. le Maire à réajuster le plan de financement en cas de nouveaux éléments ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte utile à cette affaire.

OBJET N° 04-07-2020 : Décision modificative n°1 -Budget commune

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'achat d'un logiciel s'inscrit en dépenses d'investissement au 2051, permettant ainsi de récupérer la TVA. Etant donné qu'aucun crédit n'a été prévu à cet article, il convient de procéder à une décision modificative de la manière suivante : - 2 396.88 de l'article 2188 à + 2 396.88 de l'article 2051.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité **VALIDE** cette décision modificative conformément au tableau ci-dessus

OBJET N° 05-07-2020 : Règlement intérieur du Conseil Municipal et Charte de l' élu

Vu l'article L 2121-8 du Code général des collectivités territoriales prévoit que l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement, qui retrace les modalités de fonctionnement du Conseil mais également les moyens mis à disposition des élus municipaux ainsi que la charte de l' élu local.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** le règlement intérieur du Conseil Municipal et la charte de l' élu local

OBJET N° 06-07-2020 : Commission d'impôts -membres

Les membres de cette Commission sont désignés par le directeur des services fiscaux, cependant il appartient au Conseil municipal de proposer une liste des contribuables répondant aux conditions exigées par le code général des impôts.

La CCID doit être constituée dans les 2 mois qui suivent le renouvellement du Conseil municipal.

La Commission communale des impôts directs doit être composée du Maire et de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

Il est demandé au conseil municipal de dresser une liste comportant suffisamment de noms afin que le directeur des services fiscaux puisse désigner les commissaires et leurs suppléants (en nombre égal à celui des commissaires), en nombre double, à savoir 16 titulaires et 16 suppléants.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la liste de noms

OBJET N° 07-07-2020 : Questions diverses

M. le Maire informe le Conseil des points suivants :

- Par lettre reçue en mairie, MR et Mme Victor BAUDE remercient le Conseil Municipal pour les marques d'affection reçues lors des 100 ans de Mr BAUDE.
- Le Pays de St-Malo adresse aux nouveaux élus ses vœux de réussite pour cette nouvelle mandature et leur joint un feuillet de présentation de ses réflexions et de son organisation.
- Les représentants des parents d'élèves ont envoyé un mail de remerciements à l'attention de l'équipe enseignante et du personnel communal pour leur investissement lors de la reprise de l'école après le confinement.
- La SADIV a procédé à l'ouverture des enveloppes des 4 lots (voirie, assainissement, réseaux souples, espaces verts) pour le secteur 1 de la ZAC. Le résultat du marché s'élève à 777 207.48 € HT. L'estimation était de 933 420 € HT soit un écart de 16.74%.
- Une erreur s'est glissée dans le Ouest France : l'indemnité de M. le Maire est de 2 007 € brut et non 2 700 € brut comme il a été indiqué.
- Elections sénatoriales : les élections des délégués et des suppléants dits « grands électeurs » doivent avoir lieu le 10/07 obligatoirement. Le Conseil se réunira donc à cette date. En l'absence de quorum, la réunion devra être fixée au 14/07.
- Le service technique de la CCBR est venu se présenter en mairie. Mr TARDIVEL en est le directeur. Le territoire de la CCBR est scindé en 2 secteurs de voirie. Il est dirigé par M. HARDY au nord et par M. BUAN au sud.
- Dates à retenir :
 - 07/07/20 à 18h : Commission voirie, pour la présentation de la phase 3 du schéma directeur des eaux usées, par le bureau d'étude Idée Tech.
 - 08/07/20 à 19h : La commission culture invite les professionnels, les amateurs et les associations culturelles, au théâtre de poche, pour une prise de contact et faire connaissance.
 - 09/07 à 20h30 : commission communication pour faire un point suite à la sortie du dernier Petit Tacot.
 - 16/07 : installation du conseil communautaire
 - 19/07 à partir de 12h30 : pique-nique géant par Bien Vivre en Bretagne Romantique -rdv au siège de la CCBR à La Chapelle aux Filtzméens
 - 22/07 et 23/07 : intervention du chantier d'insertion de la CCBR, pour l'entretien de certains espaces sur la commune, notamment le chemin des Roquets.
 - 28 et 29/07 : audition des candidats à la maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la salle de sports.
 - 02/08 : Manifestation « Un dimanche au canal » organisé par Escales Fluviales de Bretagne avec un apéro offert par la commune, sur le site des 11 écluses.
- Prochain Conseil Municipal : vendredi 10 juillet 2020
- La séance prend fin à 21h45